

## Le petit mot de la Cuvée d'Or

Avant la reprise du Club en septembre, nous avons prévu de reprendre contact avec nos adhérents lors d'un après-midi jeux, suivi d'un goûter. Ce temps est l'occasion pour nous de discuter des prévisions pour le dernier trimestre.

Sans doute, grâce aux gestes barrières, aucun d'entre nous n'a été touché par la pandémie.

Nous serons heureux de nous retrouver ensemble. Bon été à tous.

## Glanes et Glannes : les cépages réunis

Cette année encore, nous n'avons pas pu rencontrer nos amis Glanniats.

Le 26 août sera l'occasion pour les membres, privés de rencontre depuis un an et demi, de se revoir pour l'Assemblée Générale. Nous vous convions toutes et tous à réserver cette date à 20 H 30.

**Flash Info** : Une commande de champagne devrait vous parvenir prochainement !

D'ici là, nous vous souhaitons de passer un bel été.



## Etat Civil du 1er semestre

Décès 

Michel CAYROUSE le 27 janvier

Jean Marc BOUCHAUD le 31 janvier

Thierry DELATTRE le 13 mai

Aurélie MESPOULHE le 8 juin

## Informations diverses

**Permanence du Maire** ou d'un adjoint :

Le mardi de 15 h00 à 19 h00 (sur rendez-vous).

**Ouverture de la mairie** :

le lundi de 14h00 à 17 h00 et le mardi de 14h00 à 19h00.

**Fermeture annuelle du secrétariat** : 16 au 29 août.

*Imprimé par nos soins*

## Bulletin d'Informations Municipales n°27



Juillet 2021

## Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Le début d'année 2021 a touché en son cœur le conseil municipal, Jean-Marc, 2<sup>ème</sup> adjoint nous a quitté brutalement.

Pour le conseil, dont il était membre depuis 2008 et pour les habitants qui l'ont bien connu, sa joie, son amitié et sa personnalité nous manqueront particulièrement.

Le Conseil Municipal a fait le choix à l'unanimité de ne pas élire un troisième adjoint en 2021 et de repousser cette décision. Le nouvel exécutif communal est donc composé de :

Maire : Jacques FERRAND

1<sup>er</sup> adjoint : Geoffrey CROS

2<sup>ème</sup> adjoint : Eric AUDUBERT

Après une année passée à nos côtés au sein du Conseil Municipal, Marie-Clémence VAYRAC a fait le choix de se démettre de ses fonctions.

Notre secrétaire de mairie, Marie-Céline LABORIE va poursuivre sa carrière publique au sein du Conseil Départemental du Lot. L'ensemble du conseil la remercie pour son professionnalisme, sa connaissance des dossiers et son action positive auprès des Glanois. Nous lui souhaitons une bonne évolution de carrière bien méritée.

Après un an écoulé depuis l'élection de 2020, le Conseil Municipal invite toute la population à la **cérémonie du « Mai »**, le **27 août 2021 à 19 H**, autour de la Halle.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite à toutes et à tous de passer un très bel été.

**Jacques FERRAND**

## Travaux

### Réseaux électriques et téléphoniques :

Le conseil municipal a voté le budget pour continuer la dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques dans le bourg de Glanes.

Première phase : routes de Bretenoux, des Peyres, de la mairie et de l'école. Deuxième phase : routes d'Estal et du Ségala .

L'éclairage public sera renouvelé avec des lampes LED qui remplaceront petit à petit toutes les anciennes énergivores.

### Aires de jeux :

Conformément à notre programme de mandat, le projet d'embellissement vient de commencer avec la commande de 30 composites en béton imitation bois et la création de deux aires de jeux dans les jardins publics de Pech-Pialat et celui proche du cimetière.

Ce dernier comprendra des jeux pour les petits et les grands (tennis de table, football et basket).



## Finances locales et Taux communaux

Le Conseil Municipal a adopté le budget primitif 2021 de la commune de Glanes le 8 avril et a décidé de réviser les taux d'imposition avec une hausse de 0,5%.

## Le petit mot du Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes aura attendu le 20 mai pour tenir son assemblée générale. Le bilan d'activité aura été rapide, puisque contexte oblige, aucune manifestation n'a été organisée ce 1<sup>er</sup> semestre 2021. Merci aux membres qui ont reconduit leur fonction au sein du bureau de l'association.

Il a ensuite fallu dresser les perspectives des prochaines animations et notamment le Marché Festif du dernier week-end de juillet. Après avoir passé en revue les contraintes et recommandations légales et sanitaires pour l'organisation d'un tel événement et compte tenu de la volonté du Comité des Fêtes et de la coopérative des Vignerons du Haut-Quercy de garantir l'esprit festif, de convivialité et de partage de ce Marché, il a été décidé de ne pas maintenir l'événement pour cette année. Désolé pour tous les déçus, mais rendez-vous le 30 juillet 2022, motivés !

Pour la « Balade dans le vignoble et repas » d'octobre, décision sera prise après l'été, mais cette manifestation devrait pouvoir se tenir.

Dans l'attente de vous retrouver, bon été et le meilleur à tous.



## Plan Communal de Sauvegarde

Le Plan Communal de Sauvegarde aura 7 ans cette année. Entré en vigueur le 22 décembre 2014, il est important de tenir à jour le vivier des bénévoles, composant la liste des relais de quartiers.

Par ailleurs, nous souhaitons par ce biais mettre à jour et compléter notre recueil de données, c'est pour cela que nous vous demandons, si vous le souhaitez, de nous communiquer votre numéro de téléphone et votre adresse mail. Ces données ne seront utilisées que pour des informations communales et ne seront pas divulguées.

Nous avons un projet pour faire passer le PSC 1 (Prévention et Secours Civiques niveau 1) gratuitement au maximum de volontaires de notre commune. Un dossier de subvention est en cours.

## Permis de Construire et Déclaration Préalable

Afin d'assurer une meilleure compréhension de la réglementation du droit du sol dans vos démarches, nous vous joignons dans ce bulletin un petit formulaire de Cauvaldor. Les règles en la matière sont toujours identiques à celles de 2019.

L'instruction des demandes est réalisée par le service ADS (Application du Droit du Sol) de Cauvaldor, qui mutualise l'ensemble des dossiers à l'échelle intercommunale. La commune de Glanes apporte une contribution financière pour la bonne tenue de ce service.

Le conseil municipal de Glanes a décidé de mettre à disposition le panneau comprenant les mentions obligatoires à chaque demande de permis de construire. Il est rappelé que cet affichage doit être visible depuis le domaine public.

## Budget Communal, Section Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	<b>194 719</b>	Résultat reporté	<b>360 330</b>
Charges de personnel Rémunération, cotisations, assurances	<b>77 750</b>	Produit des services et domaines, remboursement des frais de personnel des autres budgets	<b>8 250</b>
Charges de gestion courante	<b>79 880</b>	Impôts et taxes (2 taxes et additionnelles)	<b>120 370</b>
Atténuations de produits	<b>29 000</b>	Dotations, participations forfaitaires et exonérations	<b>51 430</b>
Charges financières, intérêts	<b>800</b>	Produits de gestion courante	<b>16 000</b>
Charges exceptionnelles et imprévues	<b>1 000</b>	Produits exceptionnels	<b>100</b>
Virement à la section d'investissement	<b>169 130</b>		
Dotations aux amortissements	<b>4 201</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>556 480</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>556 480</b>

## Section Investissement

Dépenses		Recettes	
Emprunts (capital)	<b>11 550</b>	Solde d'exécution reporté	<b>44 069</b>
Opération d'équipements	<b>537 713</b>	Affectations financières	<b>332 163</b>
		Virement de la section de fonctionnement	<b>169 130</b>
		Amortissements	<b>4 201</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>549 563</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>549 563</b>

## Budget Assainissement - Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	<b>23 680</b>	Résultat reporté	<b>39 215</b>
Charges de personnel	<b>2 500</b>	Produit des services	<b>24 500</b>
Atténuations de produits	<b>3 000</b>	Transfert entre sections	<b>4 815</b>
Charges de gestion	<b>1010</b>		
Charges financières, intérêts	<b>4 842</b>		
Virement à la section d'investissement	<b>22 112</b>		
Dotation aux amortissements	<b>11 386</b>		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>68 530</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>68 530</b>

## Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses d'équipement	<b>23 120</b>	Résultat reporté	<b>916</b>
Emprunt capital	<b>8 563</b>	Dotations, réserves	<b>2 084</b>
Amortissement des subventions	<b>4 815</b>	Virement du fonctionnement	<b>22 112</b>
		Amortissements	<b>11 386</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>36 498</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>34 498</b>

- **Assainissement** : un forfait minimum de consommation est appliqué pour toutes les résidences (20, 30 ou 40m<sup>3</sup> selon le cas).
- Branchement assainissement : 400,00 € H.T.

Veillez signaler par écrit à la mairie tout changement d'intitulé dans l'adressage ou la dénomination du propriétaire sur la facture (eau et assainissement).

## Budget Eau - Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Charges à caractère général	31 406	Résultat reporté	16 126
Charges de personnel	4 500	Produits des services	32 000
Atténuation de produits	6 000		
Charges de gestion courante	500		
Charges exceptionnelles	500		
Dotation aux amortissements	5 220		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>48 126</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>48 126</b>
<u>Investissement</u>			
Dépenses d'équipement	14 093	Solde d'exécution reporté	8 873
		Amortissements	5220
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>14 093</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>14 093</b>

Tarif Hors Taxe	EAU	ASSAINISSEMENT
Abonnement Forfait	60,00 €	92,00 €
Consommation le m <sup>2</sup>	0,76 €	1,16 €

- **Eau** : Achat ou changement d'un compteur d'eau : 80.00 €
- Coupure ou remise en eau d'un compteur : 50.00 €
- Entretien des compteurs : gratuit
- Forfait pour l'alimentation d'un terrain en eau potable : 500 € pour les 20 premiers mètres, puis 15 € par mètre linéaire supplémentaire.

La commune est propriétaire du réseau d'eau jusqu'au compteur. Toute fuite après cet équipement est à la charge de l'abonné.

La commune de Glanes achète l'eau au syndicat d'Adduction d'Eau Potable ( AEP ) et la revend à ses abonnés.

En 2021 la facturation par le syndicat à la commune va augmenter de 0,22 € le mètre cube. Ainsi, une répercussion aura lieu sur le prochain tarif appliqué en 2022.